

**DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-
RHÔNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR**

Code Postal 13320

Le Maire de la Commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à des adjoints, en cas d'empêchement ou d'absence, à des membres du Conseil Municipal.

OBJET :

Délégation de fonction à
Monsieur François
DENIAU
Conseiller Municipal

2022/63

ARRÊTE

Article un :

Monsieur François DENIAU , Membre du Conseil Municipal, à défaut des Adjoints et des Conseillers Municipaux qui le précèdent dans l'ordre du tableau, est délégué pour remplir, en mes lieu et place, les fonctions d'Officier d'Etat Civil, le samedi 1^{er} octobre 2022 à 11h30 pour le mariage de :

- Monsieur FAURE Olivier Fernand Roger
- et
- Madame RENZI Sandra Catherine

Article deux :

Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet d'Aix en Provence

Fait à Bouc Bel Air, le 08 Juillet 2022

Richard MALLIÉ



Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :